



Conseil d'administration

328^e session, Genève, 27 octobre-10 novembre 2016

GB.328/INS/17(Rev.)

Section institutionnelle

INS

Date: 25 octobre 2016

Original: anglais

DIX-SEPTIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Directeur général

Objet du document

Le présent rapport contient l'avis de décès de trois anciens membres du Conseil et résume les informations que le Directeur général souhaite communiquer au Conseil d'administration sur les questions suivantes: progrès de la législation internationale du travail et administration interne.

Objectif stratégique pertinent: Sans objet.

Incidences sur le plan des politiques: Aucune.

Incidences juridiques: Aucune.

Incidences financières: Aucune.

Suivi nécessaire: Aucun.

Unité auteur: Département des normes internationales du travail (NORMES), Bureau du Conseiller juridique (JUR),
Département du développement des ressources humaines (HRD) et Département des relations, des réunions et des documents officiels (RELMEETINGS).

Documents connexes: Aucun.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Avis de décès	1
II. Composition de l'Organisation	3
III. Progrès de la législation internationale du travail	3
IV. Administration interne	7

I. Avis de décès

Monsieur Jorge de Regil

1. Le Directeur général a le profond regret d'annoncer le décès, survenu le 1^{er} juillet dernier, de Monsieur Jorge de Regil, ancien membre employeur du Conseil d'administration et ancien délégué à la Conférence internationale du Travail.
2. En 1969, Monsieur de Regil a été admis au barreau au Mexique, son pays d'origine, avant d'intégrer le cabinet d'avocats d'envergure internationale Baker & McKenzie, dont il est devenu par la suite un partenaire. Il a présidé l'Association nationale mexicaine des avocats d'entreprises, ainsi que le Conseil consultatif sur les affaires internationales de la Confédération des chambres de commerce et d'industrie du Mexique (CONCAMIN), qui est affiliée à l'Organisation internationale des employeurs (OIE). Il a rempli plusieurs mandats en tant que président de l'OIE pour la région de l'Amérique latine et a présidé le Conseil général de l'OIE en 1997.
3. Monsieur de Regil a participé pour la première fois à la Conférence internationale du Travail à l'occasion de sa 76^e session en 1989, en tant que vice-président employeur de la Commission pour la révision partielle de la convention (n° 107) relative aux populations autochtones et tribales, 1957. A cette session, au terme des travaux de la commission, la Conférence a adopté la convention (n° 169) relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989. Monsieur de Regil a siégé en tant que membre du Conseil d'administration pour la première fois en 1987; en outre, il a été longtemps membre du Comité de la liberté syndicale et a exercé les fonctions de porte-parole des employeurs au sein de l'ancienne Commission des questions juridiques et des normes internationales du travail.
4. Monsieur de Regil était particulièrement conscient du fait que de nombreux pays en développement, notamment en Amérique latine, traversaient une période de changement industriel important, qui appelait un ajustement structurel en profondeur. Il partageait la conviction du groupe des employeurs selon laquelle la création d'emplois et d'entreprises était l'unique solution aux problèmes des pays en développement confrontés à un tel changement structurel. Toutefois, il faisait profondément confiance au pouvoir du dialogue social et à l'utilité des partenariats dans la quête de la justice sociale, dont il était un fervent défenseur. Lors des négociations qu'il a menées, il a toujours fait preuve d'esprit de justice et condamné toutes formes d'abus et d'exploitation, considérant qu'il s'agissait d'une violation des droits humains, lesquels étaient sacrés à ses yeux.
5. La carrière professionnelle de Jorge de Regil a été placée sous le signe de l'excellence. Par son intelligence et son caractère – c'était un homme doté d'un charme unique –, il s'est attiré le respect non seulement de son propre groupe, mais aussi des gouvernements et des travailleurs. Toutes celles et ceux qui ont travaillé avec lui regretteront sincèrement son absence à la table des négociations.

Projet de décision

6. *Le Conseil d'administration invite le Directeur général à transmettre ses condoléances à la famille de Monsieur de Regil et à la CONCAMIN.*

Madame Nair Goulart

7. Le Directeur général a le profond regret d'annoncer le décès, survenu le 7 septembre 2016, de Madame Nair Goulart, qui a été présidente adjointe de la Confédération syndicale internationale (CSI), vice-présidente de Força Sindical (Brésil), membre travailleuse du Conseil d'administration du Bureau international du Travail et enfin déléguée travailleuse à la Conférence internationale du Travail à de nombreuses reprises.
8. Madame Goulart est née le 23 février 1951 dans l'Etat du Minas Gerais, au Brésil, et très jeune s'est découvert une vocation pour la défense des droits des travailleurs. En 1973, elle a rejoint le mouvement syndical du secteur textile à Rio de Janeiro. Des années plus tard, elle a adhéré au Syndicat des travailleurs de la métallurgie, à São Paulo. Elle a participé à la création de plusieurs centrales syndicales et, en 1991, a été élue au secrétariat national des politiques en faveur des femmes au sein du Conseil de fondation de Força Sindical. En 2000, elle a pris la présidence de Força Sindical dans l'Etat de Bahia, avant de devenir vice-présidente du syndicat à l'échelle nationale. Elle a également été membre du comité de gestion de l'Agenda du travail décent pour la région de Bahia.
9. Madame Goulart a été une figure éminente de la promotion de l'égalité des droits au travail entre les hommes et les femmes, ainsi qu'une pionnière de la lutte en faveur de l'éradication du travail des enfants et de la défense des travailleurs ruraux, de la liberté syndicale et du droit syndical dans son pays natal. L'engagement de Madame Goulart en faveur de la cause syndicale ne s'est cependant pas limité aux frontières nationales: en 2010, Madame Goulart a été élue présidente adjointe de la CSI; elle a aussi été membre travailleuse du Conseil d'administration du Bureau international du Travail (2005-2008) et a participé à de nombreuses sessions de la Conférence internationale du Travail entre 1998 et 2015. Madame Goulart restera dans les mémoires pour son action remarquable dans le domaine de la promotion et de la défense des principes et droits fondamentaux au travail, de même que pour sa contribution exceptionnelle à l'histoire du syndicalisme brésilien et international. Son parcours hors pair, qui l'a conduite d'une famille adoptive aux plus hautes sphères du mouvement syndical international, témoigne de sa persévérance et de sa force de caractère dont nous nous souviendrons tous.

Projet de décision

10. *Le Conseil d'administration invite le Directeur général à transmettre ses condoléances à la famille de Madame Nair Goulart, à Força Sindical et à la CSI.*

Madame Helen Kelly

11. Le Directeur général a le profond regret d'annoncer le décès, survenu le 14 octobre 2016, de Madame Helen Kelly, ancienne présidente du Conseil des syndicats de Nouvelle-Zélande, membre travailleuse du Conseil d'administration et déléguée travailleuse à la Conférence internationale du Travail.
12. Madame Kelly a commencé sa carrière en 1988 en qualité de professeur des écoles et elle est devenue déléguée syndicale lors de son premier jour de travail. Elle a quitté l'enseignement deux ans plus tard pour assumer ses premières fonctions syndicales officielles, partageant alors son temps entre le Syndicat des jardins d'enfants et le Syndicat des travailleurs de la petite enfance. En 1993, elle a coordonné la campagne électorale générale de l'Institut de l'éducation de Nouvelle-Zélande et du Syndicat mixte de la petite enfance de Aotearoa et a ensuite occupé différents postes dans l'entité résultant de la fusion de ces syndicats en 1994. En 2002, Madame Kelly a été nommée secrétaire nationale de l'Association du personnel universitaire et, en 2008, elle est devenue la première femme

présidente du Conseil des syndicats de Nouvelle-Zélande, poste qu'elle a occupé jusqu'à ce que la maladie l'oblige à démissionner en octobre 2015. C'est lors de la 97^e session de la Conférence internationale du Travail (2008), à laquelle elle a participé en qualité de déléguée travailleuse, que Madame Kelly a commencé à établir des liens avec l'Organisation. En 2011, elle a été élue membre travailleuse titulaire du Conseil d'administration et, en 2014, réélue dans le Conseil actuel. Elle a été porte-parole des travailleurs du Segment de l'emploi et de la protection sociale du Conseil d'administration. Madame Kelly a été vice-présidente travailleuse de la Commission pour la discussion récurrente sur la protection sociale ainsi que de la Commission sur le socle de protection sociale lors des 100^e (2011) et 101^e (2012) sessions de la Conférence internationale du Travail, respectivement. Elle a également été porte-parole des travailleurs de la Commission pour la discussion récurrente sur l'emploi lors de la 103^e session de la Conférence (2014).

13. Helen Kelly a défendu les droits des travailleurs avec constance et détermination. Elle s'est battue pour les travailleurs syndiqués et non syndiqués, estimant que les syndicats devaient être mus par un certain nombre de valeurs et protéger tous les travailleurs. De même, elle était convaincue que la sécurité sociale de base devait être élargie aux travailleurs du secteur informel et a soutenu cette approche avec passion. Dans le discours de clôture qu'elle a prononcé en sa qualité de vice-présidente travailleuse de la Commission pour la discussion récurrente sur la protection sociale, Madame Kelly s'est exprimée comme suit: «Aucune société ne peut se développer et prospérer sans solidarité et sans équité. Au lieu que ce soit "le gagnant qui rafle tout", "c'est nous tous, ensemble, qui allons gagner"; tel devrait être notre principe directeur.» En deux petites phrases, elle a synthétisé les valeurs de l'Organisation.
14. La clarté de son jugement, sa ténacité, son attitude positive, son éthique professionnelle et son refus d'accepter toute forme d'injustice ont fait de Madame Kelly une défenseuse exceptionnelle de la protection des travailleurs. Elle a continué la lutte jusqu'à la fin, intervenant à la télévision, à la radio, dans la presse et sur les médias sociaux pour promouvoir les causes qui lui étaient chères; seule la maladie qui l'a emportée a mis fin à son combat. Madame Kelly laisse derrière elle son mari, Steve, et son fils, Dylan.

Projet de décision

15. *Le Conseil d'administration invite le Directeur général à transmettre ses sincères condoléances à la famille de Madame Helen Kelly et au Conseil des syndicats de Nouvelle-Zélande.*

II. Composition de l'Organisation

16. La composition de l'Organisation n'a pas changé durant la période à l'examen.

III. Progrès de la législation internationale du travail

Ratifications de conventions

17. Depuis les informations soumises à la 326^e session du Conseil d'administration jusqu'au 8 juillet 2016, le Directeur général a enregistré les **27** ratifications suivantes de conventions internationales du travail et cinq ratifications de protocoles.

Azerbaïdjan

Ratification enregistrée le 20 mai 2016:

Convention (n° 132) sur les congés payés (révisée), 1970.

Belgique

Ratifications enregistrées le 8 juin 2016:

Convention (n° 167) sur la sécurité et la santé dans la construction, 1988.

Convention (n° 175) sur le travail à temps partiel, 1994.

République dominicaine

Ratification enregistrée le 9 février 2016:

Convention (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000.

Estonie

Ratification enregistrée le 3 mai 2016:

Convention (n° 188) sur le travail dans la pêche, 2007.

Ratification enregistrée le 5 mai 2016:

Convention du travail maritime, 2006 (MLC, 2006).

France

Ratification enregistrée le 7 juin 2016:

Protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930.

Honduras

Ratification enregistrée le 6 juin 2016:

Convention du travail maritime, 2006 (MLC, 2006).

Jordanie

Ratification enregistrée le 27 avril 2016:

Convention du travail maritime, 2006 (MLC, 2006).

Malaisie

Ratification enregistrée le 7 juin 2016:

Convention (n° 131) sur la fixation des salaires minima, 1970.

Mali

Ratifications enregistrées le 12 avril 2016:

Convention (n° 88) sur le service de l'emploi, 1948.

Convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964.

Convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981.

Convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997.

Protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930.

Protocole de 2002 relatif à la convention sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981.

Mauritanie

Ratification enregistrée le 9 février 2016:

Protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930.

Myanmar

Ratification enregistrée le 25 mai 2016:

Convention du travail maritime, 2006 (MLC, 2006).

Nouvelle-Zélande

Ratification enregistrée le 9 mars 2016:

Convention du travail maritime, 2006 (MLC, 2006).

Pérou

Ratification enregistrée le 9 mai 2016:

Convention (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000.

Portugal

Ratification enregistrée le 12 mai 2016:

Convention du travail maritime, 2006 (MLC, 2006).

Fédération de Russie

Ratification enregistrée le 29 avril 2016:

Convention (n° 175) sur le travail à temps partiel, 1994.

Slovénie

Ratification enregistrée le 15 avril 2016:

Convention du travail maritime, 2006 (MLC, 2006).

Sri Lanka

Ratification enregistrée le 3 février 2016:

Convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964.

République tchèque

Ratification enregistrée le 9 juin 2016:

Protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930.

Thaïlande

Ratification enregistrée le 23 mars 2016:

Convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006.

Ratification enregistrée le 7 juin 2016:

Convention du travail maritime, 2006 (MLC, 2006).

Timor-Leste

Ratifications enregistrées le 10 mai 2016:

Convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951.

Convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958.

Tunisie

Ratification enregistrée le 19 mai 2016:

Convention (n° 185) sur les pièces d'identité des gens de mer (révisée), 2003.

Ukraine

Ratification enregistrée le 6 juin 2016:

Convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952.

Ratifications/acceptations de l'Instrument d'amendement à la Constitution de l'Organisation internationale du Travail, 1986

18. Depuis la préparation du document présenté à la 326^e session (mars 2016) du Conseil d'administration, le Directeur général a reçu la ratification ci-après de l'Instrument d'amendement à la Constitution de l'Organisation internationale du Travail, 1986:

Seychelles	Ratification	6 septembre 2016
------------	--------------	------------------

19. Le nombre total des ratifications et acceptations s'élève désormais à **105**, dont deux émanent d'Etats ayant l'importance industrielle la plus considérable. Par conséquent, au 12 septembre 2016, il manquait 20 ratifications/acceptations d'Etats Membres, dont trois d'Etats ayant l'importance industrielle la plus considérable, pour que l'instrument entre en vigueur.¹

IV. Administration interne

20. L'article 4.2 d) du Statut du personnel dispose:

Les emplois vacants dans la catégorie des directeurs et des administrateurs principaux sont pourvus par le Directeur général par voie de transfert sans changement de grade, de promotion ou de nomination. Sauf dans le cas où elles visent les emplois vacants dans les projets de coopération technique, ces promotions ou ces nominations sont portées à la connaissance du Conseil d'administration, avec un exposé succinct des aptitudes des personnes ainsi promues ou nommées.

21. Les nominations et promotions ci-dessous sont ainsi portées à la connaissance du Conseil d'administration:

M. Claude Akpokavie (Ghana)

Nommé conseiller principal du Directeur général adjoint pour les programmes extérieurs et les partenariats (DDG/FOP) au grade D.1 à compter du 1^{er} août 2016.

Né en 1958, M. Akpokavie est titulaire d'un doctorat en sciences politiques et du développement de l'Université catholique de Louvain, en Belgique (1996). Il a aussi obtenu une maîtrise en relations internationales et politiques comparées ainsi qu'une maîtrise en étude des pays en développement à la même université; il est également titulaire d'une licence ès lettres de l'Université des sciences et technologies Kwame Nkrumah (Ghana).

M. Akpokavie a rejoint l'OIT en mars 2002 en tant que fonctionnaire principal chargé des relations au sein du Bureau des activités pour les travailleurs. Il a été investi de responsabilités supplémentaires, notamment en matière de choix des politiques, de coopération technique, de renforcement des capacités et de coordination d'activités liées à la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et à la réduction de la pauvreté. Il a contribué à plusieurs publications importantes de l'OIT.

¹ Conformément aux dispositions de l'article 36 de la Constitution de l'OIT, les amendements à la Constitution de l'OIT entrent en vigueur lorsqu'ils ont été ratifiés ou acceptés par les deux tiers des Etats Membres, dont au moins cinq des dix Membres ayant l'importance industrielle la plus considérable. L'Organisation comptant actuellement 187 Etats Membres, l'Instrument d'amendement de 1986 doit être ratifié ou accepté par 125 d'entre eux.

Avant de travailler pour l'OIT, M. Akpokavie a été Directeur du Programme sur les droits humains et les normes internationales du travail de la Confédération mondiale du travail. Il a aussi occupé différents postes dans un institut pour l'éducation des travailleurs, ainsi que dans diverses universités et plusieurs organisations non gouvernementales nationales et internationales.

M^{me} Sukti Dasgupta (Inde)

Nommée en tant que chef du Service des politiques de l'emploi et du marché du travail (EMPLAB) au grade D.1 à compter du 1^{er} juillet 2016.

Née en novembre 1966, M^{me} Dasgupta est titulaire d'un doctorat en économie de l'Université de Cambridge (Royaume-Uni). Elle travaille depuis plusieurs années avec les mandants de l'OIT ainsi qu'avec des décideurs en ce qui concerne les politiques de l'emploi et du marché du travail.

M^{me} Dasgupta a précédemment occupé le poste d'économiste principal et de chef de l'unité régionale d'analyse économique et sociale au sein du Bureau régional de l'OIT pour l'Asie et le Pacifique (Bangkok). Elle a rejoint l'OIT en octobre 1997, où elle a travaillé au sein de l'ancien secteur de l'emploi, à Genève. Elle a aussi travaillé dans l'ancien Département des conditions de travail et pour le Programme focal sur la sécurité socio-économique, au siège de l'OIT à Genève. En novembre 2003, M^{me} Dasgupta a été affectée à la région Asie-Pacifique, où elle a occupé le poste de spécialiste principal de l'emploi au sein des équipes d'appui technique au travail décent pour l'Asie du Sud (2003-2008) et pour l'Asie de l'Est et du Sud-Est (2008-2012).

M^{me} Dasgupta a publié de nombreux écrits dans le domaine du développement, de la pauvreté, du marché du travail et de l'égalité entre hommes et femmes.

M^{me} Dimitrina Dimitrova (Bulgarie)

Nommée directrice adjointe du Département des relations, des réunions et des documents officiels (RELMEETINGS), à compter du 1^{er} octobre 2016. Sa promotion au grade D.1 a été portée à la connaissance du Conseil d'administration en novembre 2012.

M. Fikri Gurzumar (Turquie)

Nommé chef du Service de la trésorerie et de la comptabilité (TREASURY), au grade D.1, à compter du 1^{er} octobre 2016.

Né en 1966, M. Gurzumar est titulaire d'une licence en économie de l'Université technique du Moyen-Orient (Ankara).

M. Gurzumar a pris ses fonctions au Service de la trésorerie et de la comptabilité du BIT en juin 1998, en qualité de chef de l'Unité de comptabilité des bureaux extérieurs (COMPT/BE). Il a été nommé chef de l'Unité de comptabilité générale (COMPT/GA) en juillet 2001, et chef de la Section de la comptabilité (COMPT) en janvier 2009. M. Gurzumar a vingt-six années d'expérience dans les domaines de l'analyse, de l'information et de la gestion financières, de la vérification des comptes et de la comptabilité, expérience acquise tant dans le contexte international que dans le secteur public. Avant de rejoindre le BIT, M. Gurzumar a travaillé de 1996 à 1998 pour l'entreprise Merloni Elettrodomestici SA à Istanbul en tant que directeur financier. A ce titre, il était responsable de la trésorerie, de la comptabilité, du budget et de la planification, ainsi que des services informatiques de la compagnie. Entre 1990 et 1996, il a travaillé au sein du cabinet Coopers & Lybrand, où il a acquis une vaste expérience dans divers domaines

– gestion d’audit, obligations de diligence, fusions et acquisitions et privatisations. C’est au cours de cette période qu’il a obtenu le titre d’expert-comptable.

M. Juan Llobera Serra (Espagne)

Nommé directeur du Département des relations, des réunions et des documents officiels (RELMEETINGS) et promu au grade D.2 à compter du 15 juillet 2016. Sa promotion au grade D.1 a été portée à la connaissance du Conseil d’administration en mars 2009.

M. Joni Musabayana (Zimbabwe)

Nommé directeur de l’Equipe d’appui technique de l’OIT au travail décent pour l’Afrique de l’Est et l’Afrique australe et du Bureau de pays de l’OIT pour l’Afrique du Sud, le Botswana, le Lesotho et le Swaziland (EAT/BP-Pretoria) au grade D.1, à compter du 15 juillet 2016.

Né au Zimbabwe, M. Musabayana est titulaire d’un doctorat de l’Institut d’administration des entreprises de l’Université d’Afrique du Sud (UNISA), d’une maîtrise en administration des entreprises (MBA) de l’Université du Zimbabwe et d’une licence en sciences politiques et administration, délivrée par cette même université. M. Musabayana est également titulaire d’un diplôme en gestion de la formation, d’un diplôme en programmation informatique et de nombreux certificats en gestion, entrepreneuriat et formation à l’entrepreneuriat.

Avant son entrée en fonctions au BIT, M. Musabayana a travaillé pour le ministère de l’Enseignement supérieur du Zimbabwe en 1989 et 1990 et pour la Confédération des employeurs du Zimbabwe de 1990 à 1992. Ses intérêts professionnels se situent dans les domaines de l’entrepreneuriat et de la gestion, et il dirige sa propre entreprise. Il a rejoint le BIT en 1992, travaillant d’abord en tant que membre du personnel de projet au Bureau de l’OIT de Harare, avant de venir au siège de l’Organisation à Genève en qualité de conseiller technique principal et de spécialiste de l’entreprise. De 2004 à 2009, il a exercé la fonction de coordonnateur mondial du programme «Gérez mieux votre entreprise» au Bureau régional de l’OIT pour l’Afrique à Addis-Abeba. En 2009, il a été nommé Directeur adjoint de l’EAT/BP-Pretoria.

M^{me} Alice Ouedraogo (Burkina Faso)

Nommée directrice du Département de l’administration et des services internes (INTSERV) et promue au grade D.2 à compter du 1^{er} juillet 2016. Sa promotion au grade D.1 a été portée à la connaissance du Conseil d’administration en novembre 1999.

M. Christophe Perrin (France)

Nommé directeur du Département de la coopération multilatérale (MULTILATERALS), à compter du 15 juillet 2016. Sa promotion au grade D.2 a été portée à la connaissance du Conseil d’administration en mars 2012.

M. Stephen Pursey (Royaume-Uni)

Nommé conseiller principal pour les politiques et pour la coordination du G20, Bureau de la Directrice générale adjointe pour les politiques (DDG/P), à compter du 15 juillet 2016. Sa promotion au grade D.2 a été portée à la connaissance du Conseil d’administration en novembre 2007.

M^{me} Cynthia Samuel-Olonjuwon (Nigéria)

Nommée directrice adjointe du Bureau régional de l'OIT pour l'Afrique et promue au grade D.1 à compter du 15 juillet 2016.

Née en 1961, M^{me} Samuel-Olonjuwon est titulaire d'une licence en sociologie et d'une maîtrise en relations professionnelles et relations du travail, qui lui a été décernée en 1982 par l'Université d'Ibadan.

M^{me} Samuel-Olonjuwon a rejoint le BIT en 1995; elle a occupé divers postes dans les bureaux extérieurs et à Genève, notamment celui de chef de l'unité de programmation de l'OIT pour l'Afrique et de Directrice adjointe du Bureau de l'OIT à Pretoria. Membre de l'équipe de direction du Bureau régional de l'OIT pour l'Afrique pendant plus de neuf ans, elle a joué un rôle important dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies régionales qui ont permis d'exécuter des programmes de qualité, ouvert des possibilités de coopération, en particulier avec l'Union africaine et les communautés économiques régionales, et favorisé la constitution d'alliances dans toute la région.

Avant son entrée en fonctions au BIT, M^{me} Samuel-Olonjuwon a travaillé comme directrice adjointe de l'Association consultative des employeurs du Nigéria (NECA), où elle était chargée des questions administratives et du développement des petites entreprises. Elle a également été chargée de cours (théorie du genre, sociologie du travail et dynamique de groupe) à l'Université Ahmadu Bello. M^{me} Samuel-Olonjuwon a été membre du conseil d'administration de l'Association internationale de sociologie (Comité de recherche sur la place des femmes dans la société) de 1986 à 1990. Forte d'une expérience de plus de trente-deux ans dans le monde du travail, elle a acquis, en matière d'encadrement, de gestion et de partenariats stratégiques, les compétences et l'expérience requises pour œuvrer en faveur du travail décent aux niveaux régional, sous-régional et national.

M^{me} María Luz Vega Ruiz (Espagne)

Nommée coordonnatrice de l'initiative sur l'avenir du travail, à compter du 1^{er} août 2016. Sa promotion au grade D.1 a été portée à la connaissance du Conseil d'administration en mars 2015.